

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2021/09/21-16-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 21 septembre 2021, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Vu la délibération n°2020/11/24-05-CA du Conseil d'administration du 24 novembre 2020 approuvant l'intégration de l'UFR d'Odontologie dans la Faculté des Sciences Médicales et paramédicales,

Considérant l'esprit général du point présenté au Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université le 26 novembre 2020 consistant à intégrer l'UFR d'Odontologie dans la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales ;

Considérant que, lors de la présentation de ce point, cette intégration ne soulevait aucune ambiguïté et emportait nécessairement la suppression de l'UFR d'Odontologie au profit d'un département de formation prenant l'appellation d'« Ecole de médecine dentaire » à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Considérant qu'il ne s'agit pas d'une fusion ;

Considérant que depuis ladite délibération, dans les faits, l'UFR d'Odontologie, en tant que telle, a d'ores et déjà disparu au profit de l'Ecole de médecine dentaire parfaitement intégrée au sein de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales ;

Considérant qu'il convient de préciser la délibération du 24 novembre 2020 et de lever ainsi toutes difficultés dans son interprétation et son application opérationnelle ;

Considérant la régularisation opérée ;

DECIDE :

OBJET : Approbation de l'intégration de l'UFR Odontologie à l'UFR des sciences médicales et paramédicales

Le Conseil d'administration a approuvé lors de sa séance en date du 24 novembre 2020 l'intégration de l'Unité de Formation et de Recherche d'Odontologie dans la Facultés des Sciences Médicales et Paramédicales.

Dans le cadre de la présente délibération, la Conseil d'administration approuve la suppression de l'UFR d'Odontologie à compter du 1^{er} janvier 2021, au titre de l'article L713-1 du code de l'éducation et sa transformation en département de formation, structure interne de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales, prenant l'appellation d'« Ecole de Médecine Dentaire ».

En conséquence, la présente délibération emporte la modification de la liste des composantes figurant dans les statuts d'AMU.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 28

Fait à Marseille le 21 septembre 2021,

Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université

